



DECISION DU PRESIDENT

Décision n° DP-2026-30

Objet : Mise à disposition gracieuse de la salle Benjamin Franklin

VU la délibération n° CS-2025-48 du Comité Syndical du 23 octobre 2025 établissant les conditions de mise à disposition et tarification de la salle « Benjamin FRANKLIN » située dans les locaux du siège administratif du SDEM50, 5 rue Célestin Gérard, 50180 AGNEAUX.

VU la délibération n° CS-2025-48 du Comité Syndical du 23 octobre 2025 déléguant au Président le pouvoir d'octroyer la gratuité de la mise à disposition de la salle « Benjamin FRANKLIN » au bénéfice de collectivités et entités partenaires.

CONSIDERANT la demande de l'Association des Maires de la Manche en date du 27 août 2026, pour la réservation de la salle « Benjamin FRANKLIN » le 29 septembre 2026 de 10h à 12h30.

CONSIDERANT que l'Association des Maires de la Manche est partenaire du SDEM50.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) ;

DECIDE :

Article 1er :

- De mettre à disposition gracieusement la salle « Benjamin FRANKLIN » à l'Association des Maires de la Manche le 29 septembre 2026.
- De signer toute pièce utile à ce partenariat.

Article 2 :

D'insérer la présente décision au registre des délibérations du syndicat et d'en rendre compte au Comité Syndical.

Fait à Agneaux, le **10 SEP. 2026**

« Par délégation de pouvoir du Comité Syndical »

LE PRESIDENT DU SDEM50

Jean-Claude BRAUD



sdem50